

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session**Demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour provisoire
de la cinquante-troisième session****Bethléem 2000****Lettre datée du 15 mai 1998, adressée au Secrétaire général par
les Représentants permanents de l'Afghanistan, de Cuba, de Malte et du
Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur, en notre qualité de membres du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de demander, conformément à la décision prise par le Comité à sa 237^e séance, tenue le 16 avril 1998, l'inscription d'un point intitulé «Bethléem 2000» à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur.

Veillez trouver ci-joint un mémoire explicatif soulignant l'importance de cette commémoration pour l'humanité tout entière, et la nécessité pour l'ONU de traiter de cette question sous tous ses aspects dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale. Étant donné que ce point revêt une importance particulière et qu'il touche à des aspects nombreux et divers des travaux, nous demandons également que l'Assemblée l'examine en séance plénière et qu'il ne soit pas renvoyé à une des grandes commissions.

(Signé) Ravan **Farhâdi**

Le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Bruno **Rodriguez Parrilla**

Le Représentant permanent de Cuba auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) George **Saliba**

Le Représentant permanent de Malte auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ibra Deguène **Ka**

Le Représentant permanent du Sénégal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Annexe

Mémoire explicatif

Bethléem 2000

Bethléem (Palestine) est l'un des sites historiques et religieux les plus importants de la planète. En l'an 2000, le passé et l'avenir se rejoindront à Bethléem sous la forme d'un message d'espérance et de paix pour tous les peuples. Le monde célébrera en cette occasion le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ de même que l'avènement du nouveau millénaire.

Cette célébration est d'une importance capitale, non seulement pour le peuple palestinien et toute la région, mais aussi pour les croyants du monde entier, et l'ensemble de la communauté internationale. C'est donc un événement qui a une signification mondiale et un caractère multidimensionnel : une importante dimension religieuse, historique et culturelle, ainsi qu'une dimension contemporaine, dans la mesure où il marque, pour l'humanité entière, la fin du deuxième millénaire et le début du troisième.

En tant que membres du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, nous appuyons sans réserve la décision de l'Autorité nationale palestinienne d'honorer cet héritage et de célébrer le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ et l'avènement d'un nouveau millénaire par le lancement du *Projet Bethléem 2000*. Selon ce qui est envisagé, cette commémoration, qui constitue une vaste entreprise aux aspects multiples, commencera à la Noël 1999 pour se terminer à Pâques 2001. Un Haut Comité pour le *Projet Bethléem 2000* a été créé. Ce comité est dirigé par le Président Yasser Arafat, et regroupe un grand nombre d'autorités religieuses, de particuliers et d'institutions du monde entier qui participent directement à la planification et à la préparation du projet.

La Conférence des participants à Bethléem 2000, qui s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 mai 1998, fut une importante initiative visant à renforcer l'attachement et la participation de la communauté internationale à ce projet. Cette conférence a été organisée par le *Projet Bethléem 2000* en collaboration avec la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était également présent. La Conférence a donné l'occasion aux représentants des gouvernements, aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, à la communauté financière internationale, aux institutions religieuses et culturelles et aux médias, de s'engager à contribuer au succès du *Projet Bethléem 2000* sous la forme d'apports financiers, d'investissements, de savoir-faire et d'activités de sensibilisation au niveau international.

Quelque 2 millions de visiteurs devraient se rendre à Bethléem pour vivre ce moment historique coïncidant avec l'an 2000. Pour mener à bien cette énorme entreprise, le *Projet Bethléem 2000* comporte un programme constitué des six éléments suivants :

Manifestations : Religieuses, culturelles et artistiques, tant nationales qu'internationales;

Infrastructures : Plans visant à remettre les infrastructures en état et à les améliorer notamment l'approvisionnement en eau et en électricité, l'assainissement, la circulation routière et les transports;

Services : Plans visant à réorganiser et à améliorer les services de base, notamment les services sociaux et culturels, les services sanitaires et médicaux, les services de police

et de sécurité, les services en cas d'urgence et de protection des personnes, la circulation routière et les services logistiques;

Patrimoine culturel : Projets pour la sauvegarde et la présentation au public du riche patrimoine historique palestinien par le biais d'expositions et de manifestations diverses;

Développement touristique : Plans visant à assurer tous les services touristiques nécessaires;

Développement du secteur privé : Mesures tendant à encourager les investisseurs internationaux à s'associer aux investisseurs et promoteurs locaux pour la construction d'hôtels ou de logements, l'organisation de divertissements et informations.

Bethléem 2000 sera une manifestation internationale historique d'importance capitale qui doit pouvoir compter sur un solide appui de la part de la communauté internationale en matière d'organisation et de préparation, qu'il s'agisse de contribution financière ou technique aux préparatifs ou de la participation effective aux manifestations et activités commémoratives.

Comme nous l'indiquons plus haut, divers organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales participent déjà au projet. Il est toutefois indispensable que le système des Nations Unies donne des preuves concrètes de l'intérêt qu'il porte à cette commémoration, en aidant les peuples du monde à prendre conscience de son importance, et à faire en sorte qu'elle contribue à redonner espoir et à favoriser la paix, la coexistence et la prospérité pour l'humanité tout entière.

C'est pour toutes ces raisons que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a décidé d'autoriser son Président et les membres du Bureau à demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée «Bethléem 2000». Le Comité espère vivement que la question suscitera un débat constructif qui sera favorable à la réalisation des objectifs visés et qu'une large consultation ouvrira la voie à l'adoption unanime par l'Assemblée générale d'une résolution allant dans ce sens.
